

Règlement du Jeu Concours “Instant Gagnant” – Salon Origine Auvergne 2025

Article 1 – Organisation

Royatonic organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé “Instant Gagnant Royatonic”, à l'occasion du Salon Origine Auvergne se tenant les 21,22 et 23 novembre 2025 à la grande Halle d'auvergne.

Article 2 – Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne majeure visitant le salon. La participation est limitée à une seule par famille. La participation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 3 – Modalités de participation

Pour participer, le visiteur doit :

1. Remplir un coupon de participation avec les informations suivantes : nom, prénom, code postal, adresse e-mail.
2. Déposer le coupon dans l'urne prévue à cet effet.
3. Tirer au sort un papier dans l'urne “Instant Gagnant” permettant éventuellement de remporter un lot instantané parmi les dotations ci-dessous.

Toute participation incomplète, illisible, frauduleuse ou ne respectant pas le présent règlement sera considérée comme nulle.

Article 4 – Dotations

4.1 Lots instantanés

Chaque participant peut gagner immédiatement l'un des lots suivants :

- Maxi tote bag Royatonic
- Bon de réduction de 5 € sur une séance Aquarelax(23 € au lieu de 28 €), valable jusqu'au 1er juillet 2026
- Bon de réduction de 5 € dès 30 € d'achat en boutique Bains & Soins, valable jusqu'au 1er juillet 2026

Les lots instantanés sont attribués immédiatement au moment du tirage par le participant, dans la limite des stocks journaliers disponibles.

4.3 Tirage au sort final

Toutes les participations enregistrées participeront au tirage au sort final pour le “gros lot” :

Un soin visage saisonnier + une entrée Bains (2h30), à utiliser avant le 20 mars 2026.

Le tirage au sort aura lieu quelques jours après la clôture du salon.

Le gagnant sera contacté par e-mail dans un délai de 7 jours suivant le tirage.

Article 5 – Remise des lots

Les lots instantanés sont remis immédiatement sur le stand Royatonic.

Le lot du tirage final sera remis sur présentation de la pièce d'identité du gagnant.

Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables, ni cessibles.

Article 6 – Responsabilité

La société organisatrice ne saurait être tenue responsable en cas de :

- perte ou vol d'un lot remis au gagnant,
- dysfonctionnement de l'urne ou de toute autre anomalie indépendante de sa volonté,
- annulation du salon pour cas de force majeure.

L'organisateur se réserve le droit de modifier, écourter ou annuler le jeu en cas de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté.

Article 7 – Données personnelles

Les informations collectées (nom, prénom, code postal, e-mail) sont enregistrées par Royatonic afin de :

- gérer la participation au jeu,
- contacter le gagnant du tirage final,
- envoyer des communications par newsletter, sous réserve de l'accord du participant.

Conformément au RGPD, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de ses données en écrivant à bains@royatonic.com